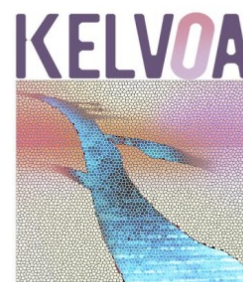


SIXIÈME RENCONTRE

KELVOA

L'art d'accompagner... autrement



Approches par les Capabilités et le Développement du Pouvoir d'Agir : quelles perspectives ?

Jeudi 14 juin 2018 à Paris

Synthèse de l'intervention d'André Chauvet

*Les débats relatifs à la loi **Pour la liberté de choisir son avenir professionnel** mais plus largement toutes les réflexions menées sur le droit réel et la place des personnes dans la conduite de leur vie ont plus ou moins explicitement fait référence aux notions de pouvoir d'agir voire aux approches par les capabilités. Des projets dans le champ de l'innovation sociale s'en inspirent. Simple ajustement sémantique pour faire consensus ? Effet de mode ? Ou au contraire, mouvement plus profond qui interroge les conceptions de l'action publique et l'appui à apporter à chacun dans son itinéraire. Et qui questionne nécessairement l'accompagnement tant dans ses finalités que dans ses modalités. C'est tout l'enjeu de cette rencontre que de préciser ces notions et d'en repérer les impacts sur les conceptions et pratiques de l'accompagnement.*

Avant de laisser la parole à Yann Le Bossé (que je remercie vivement de nous accompagner à nouveau lors d'une rencontre KELVOA), je voudrais revenir sur les raisons qui nous ont amené à choisir ce thème de réflexion. Et de voir comment l'approche par les capabilités et les travaux de Yann sur le développement du pouvoir d'agir ont une filiation qu'il nous importe de clarifier. D'autant que de nombreux textes, tant européens que Français, y font référence sans toujours être très précis sur les acceptions choisies.

1- Pourquoi ce thème ?

Sans les développer dans le détail, plusieurs éléments contribuent à cet intérêt pour notre collectif :

1-1- La permanence du **non recours au droit** pour une partie du public qui fait le choix du renoncement (est-ce vraiment un choix ?) et l'observation de stratégies multiples d'accès à l'invisibilité (méfiance vis à vis des structures instituées).

1-2- Une loi à venir intitulée **Pour la liberté de choisir son avenir professionnel** :

- qui fait explicitement référence au concept de capacité et de liberté effective
- qui illustre les confusions voire les risques d'une notion complexe

1-3- Un débat européen sur les **limites** (voire les échecs) des politiques d'activation centrées **sur l'employabilité** et l'utilisation insistante de la notion de capabilité.

1-4- Un écho au **manifeste KELVOA** sur les finalités de l'accompagnement

On peut en reprendre un extrait qui illustre notre approche

Permettre à la personne :

- *D'exercer la liberté de **vivre une vie qui a de la valeur à ses propres yeux***
- *De **connaître et d'accéder aux droits qui sont les siens**, mais de les rendre effectifs, les utiliser dans sa propre situation*
- ***D'exercer un pouvoir d'agir** à sa mesure et dans sa situation*
- *De **préserver les équilibres auxquels elle tient** (écologie personnelle)*
- *De faire des essais, de **s'ouvrir à des possibles**, de prendre des risques acceptables et de juger elle-même des bénéfices obtenus ou déséquilibres créés*
- *De **découvrir plusieurs points de vue** et de de changer de points de vue si nécessaire pour elle.*

1-5- Le débat sur la fin des **intermédiaires** / médiation /intermédiation qui peut générer des confusions entre :

- Une fonction de **filtre** : décider ce qui est bon pour les personnes, prescrire et valider une solution (que nous dénonçons depuis longtemps)
- Une fonction de **soutien**, de facilitation, de traduction qui fait écho à la notion de conversion dans les travaux de SEN (qui nous semble indispensable dans une perspective d'équité sociale)

1-6- Qui pose la question de la **responsabilité** ? Qui est responsable de quoi ?

1-7- Un objectif plus général de **remettre les capacités et le développement du pouvoir d'agir au cœur de l'action publique**

Cela suppose une conception de la personne comme détentrice de ressources qu'il est nécessaire de prendre en compte, de reconnaître et d'identifier avec elle les contextes permettant leur mise en œuvre.

« La possession de droits formels (ressources) n'équivaut ...pas à l'exercice effectif de droits réels (capacités). Il convient donc de mettre en place les conditions permettant d'assurer le développement de la liberté réelle des acteurs, leurs capacités, en même temps que l'efficacité à long terme de l'action sociale : en effet, la participation active des individus est le meilleur garant d'une adhésion non-contrainte, démocratique et durable à des fins (insertion professionnelle/sociale ou autres) qui ne soient pas décidées unilatéralement par le haut¹. » C'est bien d'intermédiation dont il est ici question.

1-8 Une centration sur la **dimension individuelle** alors que la dimension **communautaire**, le *nous* et pas uniquement le *je* est un levier essentiel : quelle place du bien commun dans la justice sociale ?

1-9 L'enjeu des dynamiques territoriales, de la médiation active et des approches opportunistes : la question de l'accès à l'emploi

1-10 Le débat **égalité / équité**

1-11 La place de **l'action** singulière (fonctionnements) dans l'élargissement des alternatives

¹ Les capacités au cœur de l'action publique, Revue Reiso

<https://www.reiso.org/articles/themes/politiques/87-les-capabilites-au-coeur-de-l-action-publique>

2- Les travaux d'Amartya SEN et leurs impacts

« Il s'agit d'une voie de synthèse qui se réapproprie le souci de l'utilitarisme pour le bien-être des individus en faveur du processus de choix et de la liberté d'agir, à l'égard des libertés individuelles et des ressources nécessaires aux libertés substantielles » (Amartya Sen, 2000)

Pour Sen, les inégalités entre les individus ne s'apprécient pas au regard de leurs seules dotations en ressources mais de leurs **capacités à les convertir en libertés réelles**. Il introduit ainsi la notion de « capacités », qui invite à considérer la pauvreté au-delà des seuls aspects monétaires et à la penser en termes de **libertés d'action, de capacités à faire**.

2-1 Les travaux et concepts développés par Amartya SEN

Une « **capabilité** » ou « **capacité** » ou « **liberté substantielle** » est, suivant SEN, la possibilité effective qu'un individu a de choisir diverses combinaisons de fonctionnement, autrement dit une évaluation de la **liberté dont il jouit effectivement**.

- **Fonctionnements** : ce qu'une personne réalise effectivement, ses choix et ses actes
- **Capacités/ Capabilités** : étendue de liberté réelle d'un individu ; l'ensemble des accomplissements qu'un individu a la possibilité réelle d'atteindre parmi ceux auxquels il accorde de la valeur
- **Ressources** : au sens large du terme, c'est-à-dire tous les biens et les services dont une personne dispose, qu'ils soient produits ou dispensés sur le marché, dans le secteur associatif ou par le secteur public
- **Facteurs de conversion** : ce qui va permettre de faciliter ou entraver la conversion de ces ressources en une réalisation valorisée par l'individu

Dans cette perspective, une politique publique centrée sur le développement des capacités doit se préoccuper :

- D'une action sur les ressources et droits formels,
- Mais aussi sur les autres facteurs multiples nécessaires à chacun pour transformer cet ensemble de moyens en accomplissements/réalisations de son choix.
- Par exemple, la « capacité » d'une personne à trouver un emploi renvoie tout autant à ses propres compétences qu'aux opportunités et soutiens concrets qui lui sont offerts.
- C'est pourquoi A. Sen considère que la responsabilité collective est engagée (Orianne & Remy, 2010).

Selon SEN, il y a différents types de « **facteurs de conversion** », de nature diverse

- Des facteurs strictement personnels (l'aptitude intellectuelle, le sexe, l'âge, les caractéristiques physiques, etc.),
- Des facteurs sociaux (normes sociales et religieuses, rôles et statuts, stéréotypes sociaux discriminants, etc.)
- Des facteurs externes ou environnementaux (possibilités géographiques, institutionnelles, politiques ou culturelles).

Dès lors, agir seulement sur les ressources se révèle insuffisant pour accroître les capacités des personnes : il faut penser les « équipements » multiples dont dispose chacun pour convertir un ensemble de ressources en fonctionnements.

Dans ce cadre, l'activation n'est plus à envisager de manière restrictive comme un synonyme d'employabilité, mais de façon plus large comme une mise en activité des individus **dans une activité qu'ils valorisent** (Bonvin, 2013).

Si la formation choisie est l'accomplissement, les capacités sont ici l'étendue des opportunités, des alternatives dont disposait cet individu en amont de ce choix. C'est ce qui est appelé l'espace de liberté individuelle.

Les capacités d'un individu seront donc d'autant plus grandes que cet espace d'options alternatives réellement accessibles est grand.

- La liberté de choix : une fois les ressources « converties », l'individu va valider des choix en s'appuyant sur les libertés qu'il se donne et sur les options de vie qui ont du sens pour lui.
- Il s'agit autant d'opportunités que d'un processus ; accepter ou refuser, avoir la liberté de choisir (Zimmerman, 2011).

Cette approche insiste donc sur l'importance, pour évaluer les politiques et dispositifs d'actions publiques sous l'angle de la justice sociale, de retenir comme indicateur, l'étendue de la liberté réelle d'accomplir (les capacités) et non de se focaliser uniquement sur les résultats ou les accomplissements effectifs.

L'approche par les capacités prend à la fois en compte :

- Ce qu'une personne est capable de faire et/ou de développer (ses compétences)
- Les possibilités qui lui sont concrètement offertes pour accroître ses compétences : les opportunités et les supports sociaux individuels et collectifs
- La possibilité d'exprimer ses préférences, de le faire valoir et que cela soit pris en compte

L'approche par les capacités est alors une quadruple « capacité » : de choix, de réalisation, d'épanouissement et d'expression.

Ces éléments interrogent les politiques publiques dans le champ de l'emploi et de l'insertion sur plusieurs aspects et ouvrent des perspectives méthodologiques et pratiques importantes. Au cœur de la liberté d'agir se trouve donc la notion de conversion qui interroge les finalités et méthodologies de l'accompagnement mais plus largement la conception des dispositifs d'appui aux personnes.

- Comment faciliter la conversion des ressources en liberté réelle et singulière ?
- Car il ne s'agit pas de mettre à la disposition des ressources en considérant que l'effort individuel fera le reste : ce n'est pas une question d'effort
- C'est aussi une question de croyance de pouvoir agir compte tenu des limitations perçues ou de la faible valeur attribuée aux alternatives mais également de possibilités réelles d'accéder aux ressources et de s'en servir
- Le travail de conversion renvoie donc à une éthique de l'accompagnement qui, pour nous, s'inscrit dans les réflexions et travaux actuels et à venir du collectif KELVOA.

Quelques éléments bibliographiques

Bonvin J.-M., Farvaque N., « Employabilité, capacités et égalité des chances. Enjeux théoriques et méthodologiques ». *Formation Emploi. Revue française de sciences sociales*, La documentation française/CEREQ, 2007, n° 98, avril-juin 2007 (numéro spécial « Pour une approche par les capacités »).

Brotcorne P., Rapport sur le Renforcement des capacités dans la formation et l'insertion socio-professionnelle des adultes en risque de précarité. *Etude réalisée par la Fondation Travail-Université dans le cadre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie – Grundtvig Projets multilatéraux*. 2015

http://www.ftu-namur.org/fichiers/TCAP-approche_par_les_capabilites-RapportFR.pdf

Caillas E., Jacquet S., Comment travailler en 2020, partie 2, Des compétences aux capacités, CREG Académie de Versailles, 2017
<https://creg.ac-versailles.fr/des-competences-aux-capabilites-partie-2>

SEN A., Repenser l'inégalité, Paris, Seuil, 2000

Zimmermann B., Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels, Economica, Collection Etudes sociologiques, Paris, 2011

Zimmermann B., Développement des compétences et capacité d'agir, in (R)évolution du management des ressources humaines, sous la direction de Fernagu Oudet et Batal, Septentrion presses universitaires

Verhoeven M., Dupriez V., et Oriane J-F. , « Politiques éducatives et approche par les capacités », *Éthique publique*
<https://journals.openedition.org/ethiquepublique/1320>

Synthèse de l'approche par le développement du pouvoir d'agir par Yann le Bossé

Dialogue autour et avec **Yann Le Bossé** sur le thème : **Soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités : rôles, posture, conditions...**

Yann Le Bossé est professeur au département des Fondements et pratiques en éducation de l'université Laval à Québec. Il y dirige le laboratoire de recherche sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Depuis plus de 20 ans, ses travaux sont consacrés à l'approfondissement de l'ensemble des questions théoriques, empiriques et pratiques autour du développement du pouvoir d'agir. Son approche, inspire des pratiques d'intervention dans des champs très différents et des lieux et des cultures multiples. L'importance qu'il accorde aux questions de posture professionnelle (approche coopérative, négociation des expertises) et aux finalités du travail d'accompagnement (aider à reprendre du contrôle sur sa propre vie, s'affranchir des obstacles ici et maintenant) amène chaque professionnel à reconsidérer sa place et son rôle mais également les registres techniques qu'il mobilise au quotidien.

Nous présentons ci-dessous une synthèse des concepts qu'il a développé ainsi qu'un extrait d'interviews où il explicite certaines notions.

En préambule, on peut reprendre les propos de Paul Ricoeur, cités par Yann le Bossé.

« La souffrance n'est pas uniquement définie par la douleur physique, ni même par la douleur mentale, mais par la diminution, voire la destruction de la capacité d'agir, du pouvoir faire, ressentie comme une atteinte à l'intégrité de soi »

Paul RICOEUR 1990

Le développement du pouvoir d'agir, de quoi parle t-on ?

- Un processus de **gain de contrôle sur ce qui est important pour soi**, ses proches ou la collectivité à laquelle on s'identifie
- La possibilité de **réguler les événements de sa vie**, d'avoir un impact sur ce qui nous arrive
- De sortir de l'impuissance et de reprendre sa vie en main, mais pas dans le sens d'un devoir d'agir
- **S'affranchir** et non s'adapter (car certains environnements sont pathogènes et on *ne peut s'adapter sans s'abîmer*)
- S'affranchir, c'est se libérer des liens, c'est **franchir les obstacles** à sa mesure
- C'est faire « *Le plus grand pas possible ici et maintenant* » : agir c'est commencer
- C'est aussi lié à ma capacité à composer avec les échecs et donc à me donner des défis accessibles et mobilisateurs
- C'est faire l'expérience d'avancer à mon rythme tout en changeant progressivement mon regard sur moi et sur la situation

Une réponse à des modes d'intervention dommageables.

Car ces modèles...

- Représentent sur une logique prescriptive (la définition du problème et de la solution est en partie préconstruite de manière unilatérale)
- Confinent les personnes concernées à une prise en charge (individuelle ou collective) professionnelle plus ou moins unilatérale
- Limitent la possibilité que les personnes concernées s'appuient sur leur expertise expérimentale pour dépasser les difficultés qu'elles rencontrent.

Les hypothèses

- La **relation soi/non soi** est bidirectionnelle. Elle se développe selon une logique transactionnelle fondée sur la singularité des contextes.
- **La compétence** : possibilité de « produire et réguler les événements de sa vie ». C'est-à-dire avoir du contrôle sur ce qui est important pour soi, ses proches ou sa communauté.
- **La souffrance** : Impuissance perçue et/ou vécue à « produire et réguler les événements de sa vie ».
- **L'origine de la souffrance** : acquise par des expériences ayant entraîné une détérioration du rapport à l'action.
- **L'intervention** : consiste à réunir les conditions d'une restauration du rapport à l'action dans les contextes où il ne permet pas ou plus de « produire et réguler les événements de sa vie ».
- **Les critères de succès** : affranchissement effectif à l'égard des difficultés associées à la détérioration du passage à l'action. Cela peut prendre la forme d'un changement appréhendé et concrètement réussi ou d'un recadrage cognitif ou encore des deux à la fois (c'est le plus souvent le cas).

Les conséquences

- Le changement visé est **l'affranchissement** (la réunion des conditions nécessaires au dépassement de l'obstacle) et non **plus l'adaptation**
- On initie une délibération sur ce qui est important et sur ce qui peut être bougé, qui peut évoluer
- Le changement est **contextuel**. Les invariants n'existent qu'au plan des fonctions de synthèse cognitives.
- L'intervention porte **simultanément sur les conditions individuelles et structurelles** nécessaires à l'affranchissement de la situation. Le changement est élaboré **à partir des compétences déjà disponibles**: « *Tel que je suis, je suis en mesure d'initier la démarche de changement que je vise* » Avec l'idée que les termes du problème évolueront au fur et à mesure, petit à petit
- Le changement est co-construit et fondé sur une **négociation des expertises**: la personne est experte de sa situation / le professionnel est expert du processus
- La personne concernée est **l'actrice du changement**. L'intervenant agit comme un « **compagnon de projet** »

Un processus autour de 4 axes

- L'adoption d'une unité d'analyse « **Acteurs en contexte** » : inclut simultanément les enjeux des personnes concernées et le contexte dans lequel s'inscrit ce processus de changement
- La prise en compte **du point de vue des personnes** concernées dans la définition du problème et des solutions envisagées

- La prise en compte des **contextes d'application** (en opposition à des solutions universelles : ce qui est pertinent pour cette personne ici et maintenant n'est pas transposable à une autre personne ou à un autre environnement)
- L'introduction d'une **démarche conscientisante** (prise de conscience, réflexivité)

Pour éclairer ces notions, retour sur quelques développements proposés par Yann Le Bossé lors d'un entretien qu'il nous a accordé à Paris.

Yann Le Bossé

Le DPA est très spécifique parce qu'il suppose cette prise en compte de l'expertise expérientielle de l'autre. On ne décide pas que cette personne n'est pas assez motivée, on ne décide pas quelle n'est pas assez autonome, on ne décide pas qu'il lui manque quelque chose. On s'interroge sur ce qu'on peut faire pour elle dans la direction de ce qui est important pour elle. Donc on replace chaque personne dans sa posture d'acteur. On part de la prémisse que cette personne est capable, même si elle ne se croit pas capable. Et que ce qui l'empêche de prendre le risque de l'expérience dont on parlait tout à l'heure, c'est le fait qu'elle ne voit pas comment elle peut en être capable. C'est là le travail d'accompagnement possible.

André Chauvet

Mettre en place les conditions pour qu'elle puisse être capable.

Yann Le Bossé

Voilà. On ne peut pas développer le pouvoir d'agir des gens. On peut créer les conditions pour que le pouvoir d'agir émerge. Comme on ne fait pas pousser les carottes, on met en place les conditions pour que les carottes poussent. On ne fait pas pousser une fleur en tirant sur sa tige.

Il y a une belle illustration de cette approche-là avec la fameuse parabole du pêcheur ; il vaut mieux apprendre à pêcher à quelqu'un que lui donner un poisson. En fait, c'est une approche incomplète parce qu'il faut d'abord lui donner à manger pour qu'il puisse avoir la force d'aller pêcher. Ensuite, il faut qu'il ait du matériel pour pêcher. Il faut que la rivière ne soit pas polluée ; que les cargos industriels n'aient pas ramassé tous les poissons du coin. Qu'il ait accès à la berge. Qu'il ait les moyens de cuisiner son poisson.... etc.

André Chauvet

Donc, la question est bien : à quelles conditions c'est possible pour la personne dans son contexte ? C'est cela ?

Yann Le Bossé

C'est la notion de capabilité de SEN que l'on peut reprendre ici. Pour que la personne soit capable de pêcher par elle-même, il faut que les conditions environnementales et structurelles soient réunies : qu'elle ait un permis, qu'elle puisse se rendre à l'endroit de la pêche... Donc il y a des conditions qui sont nécessaires et qui sont incontournables qu'on doit prendre en considération. Dans l'hypothèse des carences, on considère souvent que la personne n'a pas fait les efforts nécessaires, n'a pas eu la motivation suffisante pour apprendre à pêcher en ignorant totalement tous les obstacles qu'elle rencontre.

André Chauvet

Il me semble là que l'on touche à des questions philosophiques, à une conception de l'autre et de la vie ? Non ? Sen, justement, parle de vivre une vie qui a de la valeur à ses propres yeux...

Yann Le Bossé

Oui, mais là encore, le pouvoir d'agir n'est pas un gain de pouvoir abstrait. Je ne peux pas décréter ce qui est important pour l'autre. Je ne peux pas non plus décréter que la personne a progressé sur ce qui est important pour elle. Il n'y a qu'elle qui peut le dire. Donc cela place la valeur du côté de la personne qui vit les choses. C'est dans sa propre vie qu'elle peut valider que c'est important pour elle. Et cela évite une conception du pouvoir d'agir unilatérale.

En philosophie, on peut, certes schématiquement, aborder la vie de deux manières : pessimiste ou optimiste. On peut considérer notre destin comme plutôt tragique : on ne fait que s'illusionner et essayer de donner un sens à sa vie le temps qu'on est là. Mais on sait ce qui nous attend !

André Chauvet

Radical !

Yann Le Bossé

Dans la version optimiste, nous sommes des êtres en épanouissement qui vont passer leur existence à « s'élargir » d'une certaine manière pour une réalisation dont on ne sait pas grand-chose, mais qui serait optimale. Donc la notion de mouvement est centrale. Elle éclaire cette logique positive avec l'idée que tous les êtres humains, sans aucune exception, sont naturellement dans un mouvement d'expansion. Ce mouvement peut être interrompu, bloqué. Si on arrive à le débloquent, il reprend. Donc le bonheur, c'est le chemin. C'est le fait d'être en mouvement. Dans cette approche, on met en évidence que ce qui est important, c'est d'être toujours en progression, en mouvement par rapport à ce qui est important pour nous. Quelquefois, je suis tellement bloqué, ou le chemin est tellement pénible que je m'assois sur le côté de la route et je n'y crois plus, je ne bouge plus. J'attends.... la mort.

André Chauvet

Alors ?

Yann Le Bossé

C'est bien sûr une image excessive. Mais le travail d'un praticien du champ social, c'est de s'asseoir à côté de la personne qui est bloquée et de regarder qu'est-ce qui fait qu'elle ne se lève pas. Et de faire en sorte qu'elle puisse trouver l'énergie pour reprendre son chemin. Mais son chemin, elle ne le reprendra que si elle va vers quelque chose d'important pour elle. Et ce n'est jamais la même chose. Deux personnes perdent leur emploi dans la même entreprise, les deux vont vivre des situations complètement différentes et avancer signifiera des choses complètement différentes pour chacune des deux, mais les deux avanceront et se remettront en mouvement.

André Chauvet

Du coup, dans cette approche, il y a quelque chose de très puissant autour de commencer. Agir, c'est donc commencer. Commencer, agir et produire les effets de son action ?

Yann Le Bossé

Voilà. C'est le premier pas qui est compliqué parce que on va tenter d'esquiver le risque d'un échec. On disait tout à l'heure, en parlant de la croyance, de la conviction qu'on prenait le risque de l'expérience. Et le risque, c'est le risque d'échouer. Ce qui fait que l'accompagnement qu'on propose va d'abord porter sur la capacité à simuler très précisément le changement pertinent à rechercher ici maintenant, ce qui est important pour la personne, ici maintenant. Ce qui va me mobiliser tout de suite.

André Chauvet

Si je poursuis ta réflexion, quelle place du DPA dans les dispositifs d'aide à l'insertion ?

Yann Le Bossé

Il y a depuis quelques années une tendance à ce qu'on appelle l'aide conditionnelle, c'est-à-dire je t'aide à condition que tu fasses ceci ou que tu fasses cela. D'une certaine manière ce pourrait être un espace de négociation à la condition que les dés ne soient pas pipés. C'est-à-dire qu'il y ait une réelle possibilité de négocier quelque chose. Or, dans les aides conditionnelles, c'est rare. En fait, la condition est souvent une obligation, c'est-à-dire que ce n'est pas « Qu'est-ce que tu peux faire pour aller dans le sens de ce qui peut être important pour toi, pour le bailleur de fonds ou l'organisateur de l'intervention ? » mais plutôt « voilà ce que tu dois faire pour obtenir ceci ou cela ».

Donc c'est une démarche prescriptive. Dans le DPA, on poursuit une logique de négociation en réfléchissant à l'insertion à la fois sur le plan social et professionnel, de façon simultanée, c'est-à-dire qu'est-ce que tu as envie de développer professionnellement pour être bien dans la société et à partir de ce que tu as envie, qu'est-ce qui est possible ? Et quel est le premier pas concret possible. Et cela

donne des choses intéressantes parce que cela permet de partir des réalités de ces personnes-là et de trouver les solutions qui sont plus viables. Ainsi, un jeune homme souhaite devenir musicien et en vivre, ce qui paraît utopique pour tout son environnement. On pourrait alors chercher à le convaincre de trouver une activité plus réaliste, plus compatible. Ou alors, on peut chercher ce qui va dans le sens de son désir. Dans un exemple que j'évoque souvent, ce jeune homme a finalement fait un apprentissage comme luthier : pas ce qu'il voulait mais ce qui paraissait aller dans le sens de ce qui le mobilisait.

André Chauvet

En somme, une stratégie de compromis entre ce qui est possible et ce qui a de la valeur aux yeux de la personne

Yann Le Bossé

Oui, mais ce n'est pas moitié-moitié. La question est : qu'est-ce qui est important à ses propres yeux et qui est possible pour elle concrètement ? D'ailleurs, je me méfie de l'expression « important à vos propres yeux » parce que cela suppose que je puisse parler en théorie. En théorie, ce serait important pour moi que la société soit en paix et qu'il n'y ait pas de conflits. C'est trop général. Quand je dis « important pour soi », je devrais rajouter et « ici maintenant ». Là maintenant, qu'est-ce qui est possible, tu as une baguette magique, qu'est-ce que tu changes ? Et là, généralement, on court-circuite le raisonnement pour aller directement au désir.

André Chauvet

Yann, peut être pour terminer et je sais que tu aimes bien qu'on te pose cette question : ce n'est pas un peu utopique tout cela dans le système de contraintes dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui et dans cette période incertaine voire pessimiste ?

Yann Le Bossé

Dans les années 90, j'ai écrit un papier qui s'appelait « illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux ». En fait, c'est une utopie au sens où c'est une direction qu'on se donne à long terme, qu'on tente de rejoindre et que si on la prend au sérieux, va changer nos pratiques maintenant. Est-ce qu'on atteindra toujours le pouvoir d'agir dont nous parlons ? Evidemment pas toujours ? Les situations bougent, les obstacles se transforment.

Mais ce passage du sentiment d'être passif et impuissant, d'être résigné au sentiment de pouvoir agir et d'être acteur, cela va durer. Donc, si on dessinait l'utopie du pouvoir d'agir comme étant une façon d'aider, qui permette de changer le monde au quotidien, là on a des choses très concrètes. Si on vise l'utopie du pouvoir d'agir comme étant l'avènement d'une société plus juste, elle aura toujours à être plus juste, mais ce qui est important, ce n'est pas tellement d'atteindre un but donné. On n'est pas dans l'hypothèse d'un grand soir ou d'un jour où tout le monde fera du développement du pouvoir d'agir, mais beaucoup plus de progresser vers... dans une direction qui est importante et de faire en sorte que les pratiques sociales soient moins dommageables.

Et quand on prend cette utopie plus au sérieux, alors on peut changer les choses concrètement, tous ensemble. On peut initier des changements qui sont très significatifs. Il y a juste à se poser la question : qu'est-ce qui se passerait si tous les professionnels qui aident sur le plan de l'insertion, du travail, social...si la moitié de tous ces gens-là se mettaient à adopter l'approche DPA, avec cette logique où on intervient sur le structurel et sur l'individuel en même temps, où on devient des agents de changement, des empêcheurs de tourner en rond. Disons 20 %, 25 % qui d'un seul coup deviendraient des agents de changement dans leur milieu et feraient en sorte qu'on ne puisse pas maintenir le statu quo sur des situations qui sont intolérables

Alors, la société changerait complètement. Un tas de choses ne seraient tout simplement plus tenables. Donc on changerait le monde comme ça. Espérons simplement qu'une partie des gens qui font ce métier auront envie de se lancer dans cette aventure, mais avec 20 ans de recul, je peux dire que quand on y goute, on est conquis pour le restant de ses jours.

Livres et direction d'ouvrages scientifiques

Le Bossé, Y. (2011). *Psychosociologie des sciences de l'orientation : Un point de vue interactionniste et stratégique*. Québec : Éditions ARDIS.

Synthèse des 6^{èmes} rencontres KELVOA / Paris le 14 juin 2018/ André Chauvet et Yann Le Bossé/

L'approche par les capacités et le développement du pouvoir d'agir : quelles perspectives ?

Le Bossé, Y. (2011). *Introduction à la psychologie contemporaine (5e édition)*. Québec : Éditions ARDIS.

Le Bossé, Y. (2012). *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Tome 1 : Fondements et cadres conceptuels*. Québec : Éditions ARDIS.

Le Bossé, Y. (2016), *Soutenir sans prescrire*, Québec : Éditions ARDIS.